

ASSURANCE PARAMÉTRIQUE, UNE SOLUTION DE COUVERTURE SUR-MESURE

30

QU'EST-CE QU'UNE ASSURANCE PARAMÉTRIQUE ?

L'assurance paramétrique, ou assurance indicielle, est un type d'assurance liée à un paramètre objectif. Cet indice est bien souvent climatique (température, pluviométrie, taux d'humidité, puissance du vent, etc.). Contrairement à une assurance classique, qui couvre les pertes réellement causées, l'assurance paramétrique est basée sur un montant forfaitaire et contractuel défini en amont. Dès le dépassement d'un certain seuil sur l'échelle indicielle, une indemnisation est déclenchée automatiquement.

Afin d'accompagner au mieux les arboriculteurs dans l'élaboration d'un contrat paramétrique, la FNPFruits a conclu un partenariat avec le cabinet Marsh, conseil en gestion des risques et courtier en assurance. L'objectif de ce partenariat est de mettre à disposition des adhérents de la FNPF les compétences d'une équipe d'experts, en particulier dans le domaine des assurances liées au climat.

POURQUOI L'ASSURANCE PARAMÉTRIQUE ?

Les risques liés au climat devenant de plus en plus complexes et imprévisibles, les demandes de d'assurances paramétriques se multiplient.

Aujourd'hui, un certain nombre de risques climatiques sont couverts par des assurances traditionnelles qui ne sont plus adaptées aux besoins du producteur (totalité de la production à couvrir, capital à assurer plafonné, niveau de franchise élevé, lenteur dans le paiement des indemnités, possible divergence avec l'analyse de l'expert, etc.). Une politique paramétrique permet un transfert de risque alternatif.

Cet outil innovant revêt plusieurs avantages pouvant correspondre aux besoins des arboriculteurs ainsi qu'aux spécificités de la production fruitière :

- ↪ Une assurance sur-mesure, entièrement personnalisable (période de couverture, grille de paiement, capital à assurer, etc.) ;
- ↪ Une indemnisation rapide, en quelques jours après déclaration de l'atteinte de l'indice ;
- ↪ Un coût réduit, les coûts de gestion du sinistre étant quasi-inexistants ;
- ↪ Une indemnité définie à l'avance, pas de mauvaise surprise.



QUELS SONT LES ALÉAS COUVERTS PAR L'ASSURANCE PARAMÉTRIQUE ?

Les principaux aléas climatiques peuvent être couverts par une assurance paramétrique : gel, sécheresse, canicule, tempête, excès et manque de précipitation, excès d'humidité des sols, grêle ou même rendement dans certains cas...

COMMENT FONCTIONNE L'ASSURANCE PARAMÉTRIQUE ?

L'arboriculteur et le cabinet Marsh définissent ensemble les paramètres du contrat : le type de couverture souhaité, les cultures à assurer avec un capital associé, la structure d'indemnisation et la période de couverture, la/les stations météo à prendre en compte dans le contrat, les pertes historiques.

Dès lors que l'indice prévu au contrat est atteint, l'indemnité est perçue quelques jours seulement après la survenue du sinistre.

EXEMPLE CONCRET

Un arboriculteur a souscrit une assurance paramétrique pour l'aléa « gel » :

25/03 - 30/04	
T° min	Perte %
-2,5	30,0%
-3	40,0%
-3,5	50,0%
-4	60,0%
-4,5	70,0%
-5	80,0%
-5,5	90,0%
-6	100,0%

● **Période de couverture** : du 25 mars au 30 avril inclus ;

● **Capital assuré** : 500 000 euros ;

● **Indemnisation** : tableau construit par l'arboriculteur et le cabinet Marsh ;

● **Station Météo France** : Latitude 47.0563 ; Longitude 4.8366 ;

Survenue d'un sinistre le 8 avril : la station météo de référence a relevé $-4,5^{\circ}$. L'arboriculteur reçoit alors une indemnisation égale à 70 % de la somme assurée, soit 350 000 euros.

CONTACTS

↪ Pierre POURQUIER

pierre.pourquier@marsh.com

06 18 55 98 59

↪ Clément MORELL

clement.morell@marsh.com

06 14 23 32 51

